

Une proposition de représentation proportionnelle pour le gouvernement du Canada

Soumise par Ross Hermiston

Je suis ravi, en tant que citoyen, d'être invité à participer à la formulation de recommandations pour une forme de représentation proportionnelle (RP). Je suis également heureux que la ministre des institutions démocratiques, M^{me} Monsef, ait déclaré que le Canada peut faire mieux que le mode actuel de scrutin majoritaire uninominal à un tour, qu'elle est ouverte d'esprit et n'a « aucune idée préconçue » quant au meilleur système¹.

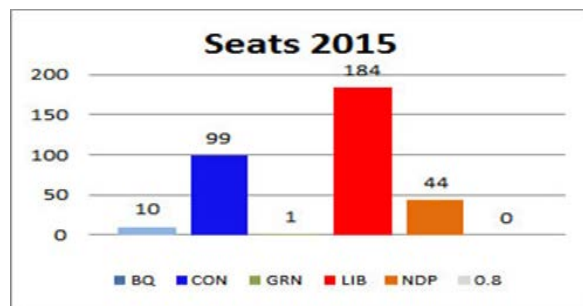
Plus de 90 pays de par le monde utilisent un système de scrutin proportionnel, parmi lesquels 85 % des pays de l'OCDE dont l'Allemagne, la Nouvelle-Zélande, la Suède et le Danemark. Le système de représentation proportionnelle mixte (SRPM), le vote unique transférable (VUT), le vote alternatif (VA) (également connu sous le nom de vote à second tour instantané ou vote préférentiel) est un système de vote à la majorité qui permet aux électeurs de classer les candidats sur le bulletin de vote.

Représentation proportionnelle déterminée par la préférence des électeurs (RPP)

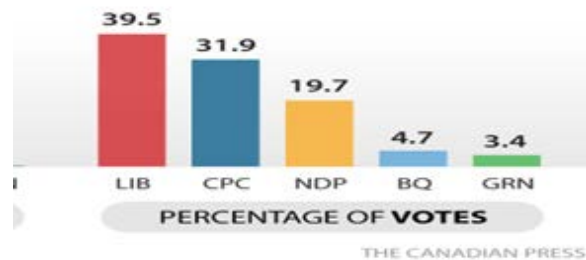
Chaque électeur indique un choix sur son bulletin de vote, pour son candidat préféré.

Élections Canada attribue les sièges selon le mode actuel de scrutin majoritaire uninominal à un tour.

(Les résultats suivants sont tirés des dossiers de la 42^e élection générale.)



Élections Canada enregistre ensuite le pourcentage des voix obtenu par chaque parti.



Pourcentage des voix

Élections Canada calcule le nombre de sièges reflétant les préférences partisans des électeurs.

Parti	% âge voix X sièges	Nombre idéal de sièges pour refléter les données du vote	Résultats du SMUT	Sièges à ajouter
Parti vert	3,4 x 338 =	11	1	10
BQ	4,7 x 338 =	16	10	6
NPD	19,7 x 338 =	67	44	23
PCC	31,9 x 338 =	108	99	9
Parti libéral	39,5 x 338 =	134	184	0

Élections Canada établit le classement par ordre décroissant des candidats perdants en fonction du nombre de voix recueillies.

Les 48 sièges supplémentaires sont pourvus par les candidats perdants ayant obtenu le plus de voix.

Par exemple, chacun des six membres suivants du BQ, en tête du classement au nombre des voix, serait nommé comme deuxième député dans sa circonscription.

Bloc 6 Circonscriptions mixtes – Québec

Circonscription	Candidat	Votes	Électeurs	% possible de votes
Montarville	Fournier, Catherine	16450	75181	21.9%
Laurentide-Labelle	Régimbald, Johanne	18,792	95907	19.59%
Thérèse de Blainville	Marginean, Alain	15258	78804	19.36%
Salaberry-Suroît	Debellefeuille, Claude	17452	91444	19.08%
Laurier-Sainte-Marie	Duceppe, gilles	15699	83730	18.7%
Longueils- Saint Hubert	Trudel, Denis	15873	85657	18.5%

Les autres sièges supplémentaires sont attribués de façon similaire aux meilleurs candidats des autres partis.

Les avantages du mode de scrutin proposé (RPP) sont les suivants :

1. Il n'y a pas de décisions compliquées à prendre : l'électeur vote pour le candidat de son choix.

L'électeur n'a pas besoin de classer ses candidats, ou indiquer une préférence pour un parti plutôt qu'un autre. Il n'y a pas de second tour.

2. Le principe de chaque Vote compte est respecté puisque le pourcentage des sièges correspond exactement au pourcentage des voix obtenues dans chaque cas. Le choix des sièges supplémentaires à attribuer dépend de l'électeur, et non pas de la bureaucratie du parti.
3. Comme les députés supplémentaires nécessaires sont choisis parmi les candidats du parti considéré qui ont obtenu le plus grand pourcentage de voix au sein de ce parti, chaque candidat doit s'efforcer de parvenir au meilleur résultat possible, même dans une circonscription qui serait considérée comme « sûre » dans le SMU. L'électeur se voit également encouragé à voter pour le meilleur candidat, même dans une circonscription jugée sûre.
4. Avoir deux députés pour représenter une circonscription offrirait aux électeurs de cette circonscription une plus large représentation de leurs points de vue et des services plus efficaces à partir des bureaux locaux des députés. À l'heure actuelle, on exige bien plus de nos députés que la plupart des Canadiens ne l'imaginent. Dans d'autres systèmes, certains députés ne seraient pas en mesure de représenter une circonscription et d'avoir une bonne compréhension des enjeux locaux ou une bonne communication avec leurs voisins.
5. Le fait d'avoir deux députés de partis différents pour représenter une circonscription devrait se traduire par une coopération plus étroite entre les députés et une réduction des querelles qui empêchent souvent la réflexion sur les différentes questions.
6. La RP devrait favoriser les gouvernements de coalition, qui incitent les politiciens à travailler ensemble et à coopérer.
7. Bien que les élections de 2015 aient fait l'objet du taux de participation le plus élevé en deux décennies, près d'un tiers des électeurs inscrits n'ont pas pris la peine de voter. Savoir que chaque vote compte permettra probablement d'améliorer ce résultatⁱⁱ.

ⁱ <http://www.theglobeandmail.com/news/politics/monsef-says-canada-can-do-better-than-first-past-the-post/article28476520/> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

ⁱⁱ http://www.huffingtonpost.ca/2015/10/20/canada-voter-turnout_n_8335662.html [EN ANGLAIS SEULEMENT].